

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIGNOVILLARD

Département du Jura

Séance du 5 mai 2014

Nombre de membres

Afférents au conseil : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à
la délibération : 12Date de convocation
28 avril 2014Date d'affichage :
12 mai 2014

L'an deux mil quatorze le cinq mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SERRETTE Florent - Maire

Présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Absents excusés : Nicolas GRIFFOND

Secrétaire : Anne-Marie MIVELLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
et publication ou
notification du

Objet : Contrats d'approvisionnement : exploitation.

L'ouverture des plis pour les offres d'exploitation des lots mis en contrats d'approvisionnement cette année par la Commune a eu lieu le jeudi 17 avril 2014 à la mairie, en présence des agents de l'ONF.

Il est rappelé qu'il y a cette année 2 lots en contrats d'approvisionnement :

- Lot 1 (parcelles 20-89) : 400 m³, achetés par la scierie Lorin
- Lot 2 (parcelles 87-88) : 420 m³, achetés par la scierie Chauvin

Les offres sont les suivantes :

- Yann GRIFFOND et Denis VERNEREY : 19 €/m³ pour le lot 1 et 19 €/m³ pour le lot 2
- Nicolas GRIFFOND : 22 €/m³ pour le lot 1 et 23,50 €/m³ pour le lot 2
- Éric GRIFFOND : 19 €/m³ pour le lot 1 et 19 €/m³ pour le lot 2

Après discussion, le conseil municipal décide de retenir l'offre de Yann GRIFFOND et Denis VERNEREY pour le lot 1 et celle d'Éric GRIFFOND pour le lot 2. Il est donné pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Claudine QUATREPOINT et Daniel VERNEREY se sont retirés et n'ont pas pris part au vote de la délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Florent SERRETTE

